

## RAPPORT D'ACTIVITES 2019

En 2019, 3 réunions du Conseil d'administration élargi et 1 Assemblée générale ont eu lieu. Les réunions du CA étant élargies à tous les membres, plus aucun Forum n'est organisé. Il est à noter que le Bureau, constitué de 3 administrateurs, à savoir Mario Ninanne, M. Moreels et E. Fauville et parfois de quelques membres actifs, se réunit mais surtout et échange de nombreux courriels. Le bureau fait rapport au Conseil d'administration élargi.

Karin Stevens est administratrice depuis l'AG du 13 mai.

L'année 2019 a été marquée par :

### **PADs (Plan d'Aménagement Directeur)**

Cet instrument de planification a été inséré dans le CoBAT réformé en 2018.

Ainsi, plusieurs enquêtes publiques ont été lancées en 2019 dont notamment celles de « Mediapark » à Schaerbeek et celui de la « Friche Josaphat » sur Schaerbeek et Evere.

Ainsi, le comité de quartier Mediapark représenté par Guy Castadot (et membre de BN), s'est fortement mobilisé pour que le projet d'aménagement de cet espace boisé de 8 ha se fasse en concertation avec les riverains. En effet, il s'agit de créer un nouveau quartier autour du site Reyers, avec la construction de plus de 2.000 logements. Il en est de même pour la « Friche Josaphat », espace de 33 ha le long de la voie ferrée, où il est projeté de construire 1.600 logements.

BN a bien sûr réagi aux enquêtes publiques en reprenant l'argumentaire développé par les comités de quartier.

### **Projet Drohme sur le site de l'Hippodrome de Boitsfort**

Une véritable saga complexe et à rebondissements.

A la suite d'un recours introduit par un riverain néerlandophone, une chambre flamande du CE a suspendu, en extrême urgence, le 23 janvier, le PU octroyé par la RBC le 6/12/18 pour aménager le parc de loisirs, en estimant que le parking est incompatible avec l'affectation de la zone forestière inscrite au PRAS.

Cette suspension a été confirmée par l'annulation de ce PU le 4/10/2019 par cette chambre flamande du CE.

Cette suspension n'a pas empêché les exploitants du site d'obtenir plusieurs permis temporaires pour continuer à organiser leurs activités.

Par ailleurs, plusieurs infractions ont été constatées par les riverains et relayées notamment auprès des responsables de BE, les invitant à verbaliser, voire, à défaut de réaction de l'exploitant, à mettre les scellés sur le site.

En outre, au M.B. du 4/7, est publié un arrêté du 16/5 pour lancer une procédure de modification du PRAS pour transformer une partie de la zone forestière pour y affecter du parking. La Commission régionale de développement a rendu un avis négatif sur ce dossier en mettant en cause le manque d'informations sur l'impact sur l'environnement.

En septembre, une enquête publique a été lancée pour l'aménagement d'une plaine de jeux sur le site. La Commune d'Uccle a émis un avis globalement favorable à cette plaine de jeux.

Le 18 octobre, le fonctionnaire délégué de la RBC a accordé un nouveau PU basé sur le parking historique (autorisant moins de voitures).

Le 23 décembre, un recours collectif a été introduit au CE par les Amis de la Forêt de Soignes, Bruxelles Nature, Natagora, Association de comités de quartiers uclois et un riverain, contre le PU du 18/10.

### **Sauver La Plaine**

Le 16 décembre, le CE annule les deux PU, l'un délivré le 11/6/2014 par le Fonctionnaire délégué de la RBC pour l'aménagement de voiries, de 3 bassins d'orage et d'abattage de 147 arbres, et l'autre délivré le 18/6/2015 par la Commune d'Ixelles pour la construction de 3 immeubles (140 logements), 1 crèche, 2 commerces et 1 parking couvert de 146 emplacements. Le CE estime qu'il aurait fallu un permis de lotir.

Malheureusement, entretemps, les bâtiments sont construits.

Quant à la plainte déposée contre X pour vente illégale du terrain par l'ULB, elle est toujours pendante.

### **Projet de prison de Bruxelles-Haren (Keelbeek)**

Si le 26 mars, les défenseurs de la friche et de la source du Keelbeek à Haren étaient plutôt optimistes au vu des débats au CE et notamment sur la base du rapport de l'auditrice ; finalement, le 26 juin, le CE a rejeté les deux recours introduits par les défenseurs du site, et a donc confirmé les deux permis.

### **Organisation de la 3<sup>ème</sup> édition de la Semaine bruxelloise de la nature**

26 visites guidées/animations dans des sites semi-naturels ont attiré 531 personnes.

16 projections des 5 films professionnels et de 16 courts-métrages amateurs primés au Festival International Nature Namur 2018 ont attiré 573 personnes au Flagey.

Comme prévu, cette année, nous avons pu bénéficier de l'excellente collaboration de M. Servranckx du FINN et de S. Vereycken de Flagey. Dès lors, la masse de travail était nettement moindre par rapport aux deux éditions précédentes.

BN a pu justifier le subside de 20.000 €. Pour rappel, en 2017 et 2018, nous avons obtenu un subside de 25.000 €.

### **Questionnaire adressé aux partis candidats aux élections régionales et européennes**

Un noyau de départ constitué de Natagora, IEB, Apis Bruoc Sella, Bruxelles Nature, Natuurpunt Bxl et Coördination Senne-Coördinatie Zenne, s'est réuni pour rédiger un document bien étayé sur 15 thématiques dans le contexte de la préservation de la nature en région bruxelloise. Pour chacune des thématiques, 1 à 9 question(s) sont posée(s) aux partis.

Ensuite, les réponses de chaque parti ont été reprises sur le site dédié : <https://biodiversitycity.brussels>

Pour donner plus de poids et inviter les partis à répondre, le monde associatif naturaliste/comités de quartier a été sollicité pour donner son accord de principe sur le contenu du questionnaire. Finalement, une quarantaine d'associations ont marqué leur accord sur ce questionnaire permettant de connaître la position des partis quant à l'enjeu des priorités en matière de biodiversité.

Le second objectif est de permettre au public de disposer à partir d'un seul site de la position de chacun des partis. Ce site est toujours actif.

## **Projet d'ouverture des eaux de baignade en ville**

Lors d'un CA élargi, Paul Steinbrück, représentant de l'asbl « Pool is cool », a exposé l'objectif de l'asbl, de permettre au public de se baigner gratuitement et autrement qu'en piscines. La Ministre Fremault a demandé à BE d'étudier la possibilité d'ouvrir certains étangs bruxellois à la baignade, en garantissant une qualité d'eau mais aussi en préservant l'environnement. Ce projet a suscité des réactions très diverses : les associations de la protection de la nature n'étant pas au départ très enthousiastes car outre le dérangement de la faune et de la flore, il y a aussi la problématique des crèmes solaires, des déchets et l'aménagement de la zone concernée. Toutefois, autoriser la baignade sur certains sites aurait un impact positif puisqu'il faut garantir une qualité sanitaire de l'eau. 6 sites ont été sélectionnés pour tester mais parmi eux le Jardin des fleuristes, le Canal (trop d'activités) et le Rouge-Cloître n'ont finalement pas obtenu l'accord des autorités. Les 3 sites restants : les étangs de la Pede – le Bois de la Cambre et l'étang des Pêcheries seront testés pendant les mois de juillet et août. Des espaces de baignade sont délimités et les participants doivent s'inscrire. Ces activités sont prévues certains week-ends.

BN s'oppose à ce que ce type d'activité soit organisé dans des zones Natura 2000. Par contre, un bassin dédié à la baignade pourrait être prévu, moyennant aménagement, dans le Canal. En outre, dans le cadre des PADs, des bassins devraient être prévus par exemple dans les Casernes à Ixelles.

Finalement, vu la canicule de cet été, cette activité n'a pas pu se réaliser.

## **Entrevue avec le Ministre A. Maron**

Le 26 novembre, M. Ninanne, M. Moreels et E. Fauville ont rencontré le Ministre et deux de ses collaborateurs. Un questionnaire ainsi que l'extrait des réponses du parti Ecolo au questionnaire sur la biodiversité, leur ont été remis.

Après une brève présentation de BN, plusieurs points ont été abordés :

- Relations entre BE et le milieu associatif ;
- Au niveau de l'Ordonnance Nature : retenir une seule période où l'abattage est interdit, soit du 1/3 (au lieu du 1<sup>er</sup>/4) au 15/8 pour l'ensemble de sites ; adopter des arrêtés particuliers de protection pour maintenir, gérer et développer des biotopes urbains dans le cadre du maillage ;
- Les plans de gestion Natura 2000 ;
- Drohme ;
- PADs ;
- Réactualisation de la carte d'évaluation biologique ;
- La gestion des subventions aux asbl.

Au cours de cette entrevue, il a été proposé de se revoir dans les 6 mois.

## **Code des sociétés et des asbl et registre UBO**

Le 30 avril est publié au M.B. l'arrêté royal du 29/4 portant exécution du Code des sociétés et des associations. Il s'agit de la vaste réforme visant à mettre quasiment sur le même pied d'égalité l'organisation et la gestion des sociétés et des asbl.

A cet effet, Jean Levêque a rédigé une note sur les nouvelles obligations des nanoasbl qui a été transmise à l'ensemble des associations membres de BN.

En outre, au plus tard le 31/12/2019, chaque association a dû s'enregistrer auprès d'UBO (via le site du SPF Finances).

Nos statuts devront être adaptés.

## **Enquêtes publiques et commissions de concertation.**

BN a adressé des courriers pour les enquêtes publiques suivantes et en principe un administrateur ou un membre de BN a participé aux commissions de concertation :

- Carré des chardons (Schaerbeek) - PE et PU pour construction de 3 immeubles et une école en intérieur d'îlot (31/1) ;
- Hof Ter Musschen (Woluwe St Lambert) – PU et PE pour construire les Instituts Albert II et de psychiatrie intégrée sur le site de l'UCL (20/2) ;
- Villa Dewin (Forest) – PU pour démolir une maison et construire 39 logements (1/3) ;
- Réforme du RRU et rapport d'incidences environnementales (10/4) ;
- PAD Mediapark (Schaerbeek) (23/4) ;
- Grand Forestier (Auderghem et Watermael-Boitsfort) – Permis de lotir (28/5) ;
- Drohme – PU Plaine de jeux (16/9) ;
- Souverain 23 (Auderghem et Watermael-Boisfort) – Permis pour construire (23/9) ;
- Mediapark (Schaerbeek) – PU et PE pour aménagement site Reyers (10/10) ;
- IRSA (Uccle) – PU et PE pour construire un parking (24/10) ;
- Donderberg (Laeken) – PE et PU pour urbaniser le site (21/11) ;
- PAD Josaphat (Schaerbeek/Evere) (27/11)
- Plaine ULB (Ixelles) – PU et PE pour construire 2 immeubles, parking et commerce (28/12).

## **Plaintes judiciaires déposées pour atteintes environnementales**

Six plaintes ont été introduites essentiellement dans le cadre du projet Drohme pour des violations des permis qui ont été délivrés, ainsi que lors de l'abattage d'arbres, sans permis, sur le site du Vellemlen à Woluwe St Lambert.

Fait à Bruxelles, le 20 avril 2020.